

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

Distr.
GENERALE
A/C.5/36/38
9 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 100 de l'ordre du jour

NOV 12 1981

UN/SA COLLECTION

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

Bureau interorganisations pour les systèmes d'information - projet
de budget pour 1982

Montants estimatifs révisés au chapitre 28G. Division du
traitement électronique de l'information et des systèmes
d'information - Bureau interorganisations pour les systèmes
d'information (participation de l'ONU)

Rapport du Secrétaire général

I. Bureau interorganisations pour les systèmes d'information - projet de
budget pour 1982

1. Le Comité administratif de coordination (CAC), à sa première session ordinaire de 1981, a décidé que le Bureau interorganisations pour les systèmes d'information poursuivrait ses activités en tant que dispositif et instance d'échange de données d'expérience mais sans fonctions opérationnelles et, en conséquence, sans directeur ni secrétariat opérationnel (décision 1981/3). A sa vingt et unième session, le Comité du programme et de la coordination (CPC) a formulé des observations 1/ sur la décision du CAC et a recommandé 2/ que le CAC revoie sa décision 1981/3.

2. Le Conseil économique et social, à sa deuxième session ordinaire de 1981, a adopté la résolution 1981/63, dans laquelle il a notamment fait sienne la recommandation formulée par le CPC tendant à ce que le CAC revoie sa décision 1981/3 (par. 1); prié le Secrétaire général de lui soumettre, à sa première session ordinaire de 1982, un rapport comprenant les recommandations dont le Comité

1/ A/36/38, par. 39 à 44.

2/ Ibid., par. 449.

administratif de coordination serait convenu sur les méthodes permettant d'accroître l'efficacité de la coordination des systèmes d'information aux Nations Unies, compte tenu des recommandations du Corps commun d'inspection (par. 3); prié le Comité administratif de coordination de faire figurer dans les recommandations visées au paragraphe 3, une proposition détaillée tendant à assurer, compte tenu du rapport coût-utilité, la comptabilité des systèmes informatiques, y compris l'établissement continu d'une terminologie commune (par. 4); et prié le Secrétaire général, en sa qualité de président du Comité administratif de coordination, de recruter immédiatement, dans la limite des ressources existantes, des experts reconnus et indépendants chargés de formuler des recommandations qui faciliteraient l'élaboration des propositions et recommandations visées aux paragraphes 3 et 4 (par. 5).

3. Afin de donner suite à la résolution 1981/63 du Conseil, le Secrétaire général, en sa qualité de président du CAC, a nommé deux experts reconnus et indépendants pour aider le CAC à élaborer les propositions et recommandations demandées par le Conseil. Les experts devraient entamer leurs recherches et leurs études vers la fin d'octobre 1981. Ils ont été priés de s'acquitter de leur tâche le plus rapidement possible et de soumettre leurs recommandations, si possible, d'ici à la fin de février 1982. Le Secrétaire général fera tout son possible pour établir, compte tenu des recommandations des experts, le rapport demandé dans la résolution 1981/63, et cela en temps voulu pour pouvoir le soumettre au Conseil à sa première session ordinaire de 1982. Toutefois, au cas où les experts auraient besoin de plus de temps pour examiner l'ensemble des questions complexes soulevées dans la résolution, un rapport intérimaire serait soumis au Conseil à sa première session ordinaire de 1982 et le rapport définitif à sa deuxième session ordinaire de 1982. Le CAC a également décidé de maintenir en poste le personnel du secrétariat du Bureau jusqu'à sa première session ordinaire de 1982 et d'approuver, à titre provisoire, le budget du secrétariat du Bureau pour l'exercice 1982 en le maintenant au niveau du budget de l'exercice biennal 1980-1981, sous réserve des ajustements habituels au titre de l'inflation et des fluctuations monétaires, étant entendu que le CAC décidera à sa première session ordinaire de 1982 de l'utilisation qui sera faite des fonds après ladite session.

4. Le projet de budget du Bureau pour 1982, qui se chiffre à 674 300 dollars, se ventile comme suit :

Tableau 1. Projet de budget
 (En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Objets de dépense | Crédits ouverts pour 1980-1981 | Crédits demandés pour 1982 | | |
|--|-----------------------------------|----------------------------|-------------|--------------|
| | | Aux prix de 1981 | Inflation | Total |
| Postes permanents | 579,0 | 310,1 | 11,3 | 321,4 |
| Personnel temporaire | 24,0 | 11,9 | 0,6 | 12,5 |
| Consultants | 264,1 | 130,4 | 6,5 | 136,9 |
| Dépenses communes de personnel | 149,1 | 80,7 | 2,8 | 83,5 |
| Indemnité de représentation | 1,2 | 0,6 | - | 0,6 |
| Frais de voyage du personnel en mission | 89,2 | 44,0 | 2,2 | 46,2 |
| Services contractuels | 117,0 | 57,8 | 2,9 | 60,7 |
| Frais généraux de fonctionnement | 24,0 | 11,9 | 0,6 | 12,5 |
| TOTAL | <u>1 247,4</u> | <u>647,4</u> | <u>26,9</u> | <u>674,3</u> |

Tableau 2. Tableau d'effectifs

| | <u>1980-1981</u> | <u>1982</u> |
|--|------------------|-------------|
| <u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u> | | |
| D-2 | 1 | 1 |
| D-1 | - | - |
| P-5 | 2 | 2 |
| P-4 | - | - |
| P-3 | - | - |
| P-2/1 | 1 | 1 |
| Total | 4 | 4 |
| | - | - |
| <u>Agents des services généraux</u> | | |
| 1ère classe | - | - |
| Autres classes | 3 | 3 |
| Total | 3 | 3 |
| | - | - |
| Total général | 7 | 7 |
| | = | = |

II. Montants estimatifs révisés au chapitre 28G. Division du traitement électronique de l'information et des systèmes d'information (participation de l'ONU)

5. La participation de l'ONU aux dépenses du Bureau se chiffre à un montant estimatif de 280 500 dollars, soit 41,6 p. 100 environ du montant estimatif total des dépenses (674 300 dollars). On se rappellera que l'on avait inscrit provisoirement dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 (A/36/6, par. 28G.12 et 28G.13) un montant de 527 600 dollars au titre de la participation de l'ONU aux dépenses du Bureau, montant équivalant à celui du crédit ouvert pour l'exercice biennal 1980-1981, en attendant que le CAC examine le projet de budget du Bureau. En conséquence, le montant provisoire de 527 600 dollars peut être réduit de 247 100 dollars et ramené à 280 500 dollars.